



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

PARTICIPATION DE LA DOUANE AU DÉFILÉ DU 14 JUILLET 2017

Direction générale des douanes et droits indirects

Contact : presse@douane.finances.gouv.fr

Site Internet : douane.gouv.fr Twitter : @douane_france

 #14juilletDouane


DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

DOSSIER DE PRESSE

Paris - 14 juillet 2017

SOMMAIRE

Editorial	2
L'essentiel	3
Les défilants	4
Quelques agents du détachement douanier	6
Les recrutements supplémentaires en 2016 et 2017 et les affectations des agents de constatation	8
Le renforcement des moyens matériels	9
De nouveaux moyens juridiques	11
La douane et la lutte contre le terrorisme	12
Annexes	15
Les origines de la douane : de l'Antiquité à la Ferme générale	15
La douane moderne	17
La douane, une administration aux traditions fortes héritées de l'histoire	19
Missions et organisation de la DGDDI	20
Organisation fonctionnelle de la DGDDI	21
Organisation territoriale de la DGDDI métropole et outre-mer	22
Dispositif de surveillance maritime et aérienne de la douane en 2016	23
Moyens matériels	24
Fiscalité douanière	25
Ressources humaines	26
Résultats 2016	27

ÉDITO.

Le 14 juillet 2017, les douaniers défilent sur les Champs-Élysées après 2016 et après 1919 pour le défilé de la Victoire. Pendant la Grande Guerre, les bataillons douaniers se sont particulièrement illustrés pour la protection du territoire national.

Cette mission de protection reste aujourd'hui essentielle pour la douane. Un bataillon douanier est présent, cette année encore, sur les Champs-Élysées pour saluer sa participation active à la sécurisation de notre pays.

A la suite des attentats de 2015, la douane a été mobilisée pour le rétablissement des contrôles aux frontières et le renforcement de ses interventions sur les frontières extérieures à l'espace Schengen mais aussi sur les frontières intérieures et l'ensemble du territoire national. La douane a ainsi contrôlé près de 9 millions de personnes en frontières et a refusé plus de 2 000 entrées sur le territoire.

Dans le cadre du Pacte de sécurité, 1 000 agents supplémentaires sont recrutés par la douane en 2016 et 2017, afin de développer les contrôles et le traitement du renseignement.

Une partie de ces nouveaux agents défile sur les Champs-Élysées, le 14 juillet.

Ils défilent dans leur uniforme traditionnel avec la bande rouge caractéristique des douaniers. Ils portent les insignes de la douane, constitués d'un cor et d'une grenade. Ces insignes ont été attribués au Corps militaire des douanes en 1875. La grenade souligne que ce corps de douaniers était considéré comme une troupe d'élite et le cor rappelle l'assimilation des bataillons de douaniers aux chasseurs à pied.

L'ESSENTIEL.

La douane est une administration civile qui dépend du ministère de l'action et des comptes publics. Au cours de son histoire, elle s'est illustrée sur le plan militaire, notamment pendant la Première Guerre mondiale. Elle compte aujourd'hui près de 17 000 agents et assure trois missions essentielles :

1. la protection de l'espace national et la sécurité des citoyens ;
2. le dédouanement des échanges commerciaux et le soutien des entreprises à l'international ;
3. la perception des droits et taxes.

Compte tenu de ses missions et de son action en matière de protection des Français, la douane a connu, en 2016 et en 2017, un renforcement de ses effectifs, avec 1 000 recrutements supplémentaires, et de ses moyens.

Par ailleurs, elle bénéficie de nouvelles dispositions législatives qui viennent consolider le cadre juridique d'intervention de ses différents services.

LES DÉFILANTS

Le détachement de la douane pour le défilé du 14 juillet 2017 est composé de 58 agents des douanes appartenant aux unités de la surveillance qui sont astreints au port des armes et de l'uniforme : 39 hommes (67 %) et 19 femmes (33 %). 50 agents défilèrent. 8 agents remplaçants ont également suivi l'entraînement et la préparation pour se substituer aux défilants, en cas de blessure.

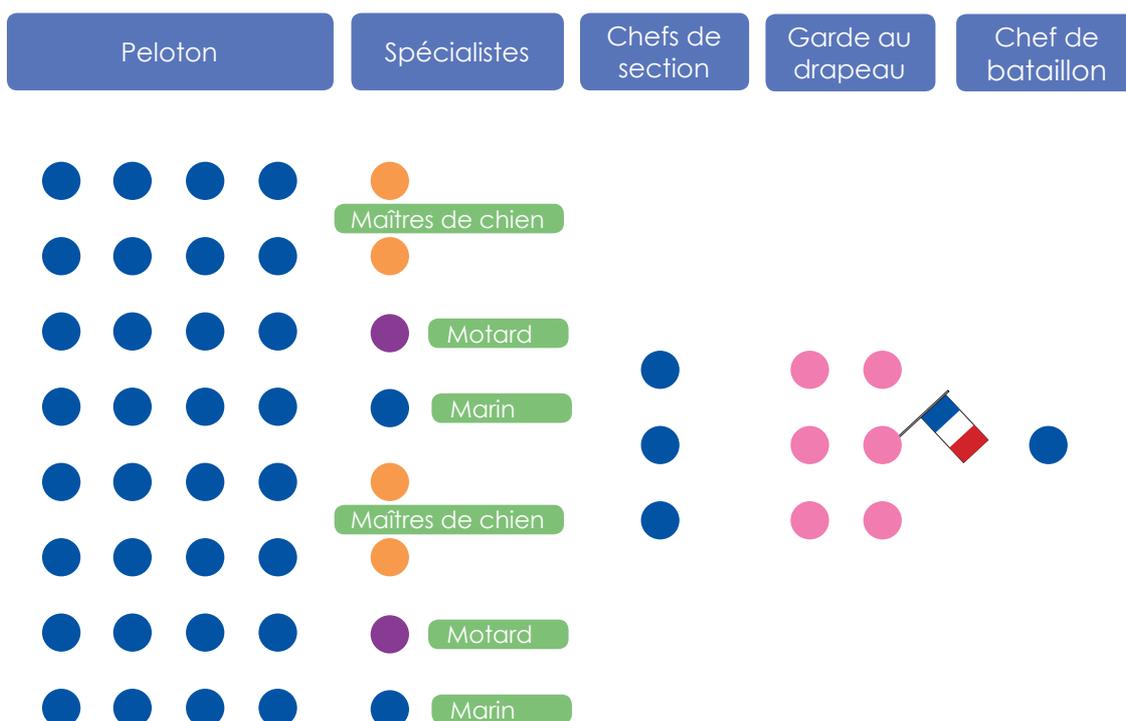
21 directions des douanes sont représentées, aussi bien des directions territoriales que des directions à compétence nationale comme la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), le Service national de douane judiciaire (SNDJ) ou l'Ecole nationale des douanes de la Rochelle (ENDLR). Les défilants sont affectés dans des unités couvrant 29 départements, en territoire métropolitain et en outre-mer. Ce bataillon représente tous les agents des douanes, de toutes les spécialités et de tous les services.

La moyenne d'âge des agents du détachement douanier est de 34 ans et demi. La benjamine de la formation est âgée de 18 ans, le doyen de 53 ans. On y trouve notamment 13 agents de constatation en sortie d'école de formation, qui font partie des renforts attribués à la douane dans le cadre du plan de renforcement pour la lutte contre le terrorisme et pour les contrôles aux frontières.

Parmi les agents qui défilent, figurent des représentants des différentes spécialités douanières, motard, marin, maître de chien.

A la tête du bataillon douanier, Christian, inspecteur des douanes au Service national de douane judiciaire (SNDJ). A sa suite, la garde au drapeau de la douane, composée de six agents, dont Nathalie, la porte-drapeau. Viennent ensuite trois chefs de section, puis une première ligne composée de huit agents représentant certaines des spécialités de la douane (motard, marin, maître-chien). Enfin, 32 agents composent le corps de l'unité.

Composition du détachement douanier – 50 défilants



GRADE	NOMBRE D'AGENTS	GALONNAGE
Agent de constatation principal de 1 ^{ère} classe	1	
Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	36	
Contrôleur de 2 ^{ème} classe	12	
Contrôleur principal	6	
Inspecteur	3	

AFFECTATION DES DÉFILANTS



QUELQUES AGENTS DU DÉTACHEMENT DOUANIER

Laurine, agente de constatation

Elle intègre l'École nationale des douanes de La Rochelle en mars 2017, à 18 ans, après la réussite au concours d'agent de constatation, motivée par son expérience personnelle auprès de son père, policier à la Police aux frontières qui exerce régulièrement ses missions aux côtés des douaniers de l'aéroport de Marignane.

Elle fait partie de la 3^{ème} session d'agents des douanes recrutée dans le cadre du plan de renforcement de la douane, annoncé en 2016, suite aux attentats de 2015.

Après 3 premiers mois en tant que stagiaire au sein de cette session, dont elle est la benjamine, elle a pris ses toutes premières fonctions, début juin, à Calais.

Issue d'une famille comprenant des militaires, des marins et des policiers, elle sera la première douanière de sa famille à défiler sur les Champs Elysées, pour le 14 juillet 2017.



Cyril, contrôleur principal



Petit-fils de quartier-maître de la Marine nationale, il s'oriente vers le génie mécanique après un baccalauréat scientifique. Il accomplit son service militaire en 1996 dans le 5^{ème} régiment du Génie à Versailles, pendant lequel, jeune sous-officier, il réalise de nombreuses missions Vigipirate.

En 2000, il passe le concours d'agent de constatation des douanes de la surveillance et est affecté à Dugny, en région parisienne, en tant que spécialiste du ciblage aérien. Il réussit dans la foulée le concours de contrôleur et rejoint à Roissy, la brigade de contrôle voyageurs jusqu'en 2003. Puis, il est affecté à la brigade de surveillance intérieure de Niort comme chef d'équipe. Depuis 2005, combinant ses compétences acquises dans les contrôles routiers et aéroportuaires, il exerce ses fonctions de contrôle et de surveillance à Limoges. En 2014, après une course poursuite sur l'autoroute, il intercepte 30 kg de résine de cannabis dissimulés dans le coffre du véhicule de l'infracteur.

17 ans après son entrée en douane, son intérêt pour un métier de terrain qui lui permet de lutter contre les trafics, de protéger le citoyen et de sécuriser le territoire, reste intact. Ce sera son premier défilé du 14 juillet.

Laetitia, contrôleur

Depuis son enfance, Laetitia a un lien très fort avec les chiens, pratiquant les sports canins en participant notamment aux parcours d'« *Obstacles Agility* ».

Après un diplôme de commerce obtenu en 2006, elle passe le concours de la gendarmerie et intègre l'école de gendarmerie de Tulle. A sa sortie, en 2007, elle occupe le poste de gendarme adjoint volontaire en brigade territoriale, d'abord en Bourgogne, puis dans le Sud Ouest de la France.

Son souhait d'associer un métier opérationnel à sa passion l'amène naturellement à passer le concours de contrôleur des douanes, dans la branche de la surveillance, pour exercer dans la spécialité maître de chien en 2014. Avec l'arrivée de son chiot « JUMP », débute une aventure commune et la concrétisation d'un rêve d'enfant. L'équipe maître/chien passe 14 semaines de formation à l'Ecole nationale des douanes de La Rochelle (ENDLR), où le dressage de l'animal, basé sur le jeu, permet de tisser le lien et la complicité nécessaires à l'exercice des missions de contrôle et de détection des drogues.

Affectée à la brigade de surveillance de Bellegarde en sortie d'école fin 2014, où elle réalise plusieurs saisies d'argent passées en contrebande, l'équipe maître-chien anti-stupéfiants prend en 2016 ses fonctions à la brigade de surveillance de Toulon pour des missions de contrôle autoroutier, aéroportuaire et portuaire.

La diversité des lieux et des conditions de contrôle est un intérêt supplémentaire pour la maître-chien et son binôme à quatre pattes.

Après avoir vu sa soeur, policière, défilé sur les Champs-Élysées en 2004, c'est au tour de Laetitia de participer au 14 juillet.



LES RECRUTEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN 2016 ET 2017 ET LES AFFECTATIONS DES AGENTS DE CONSTATATION

1 000 agents supplémentaires en deux ans pour participer à la sécurité des Français

Ces 1 000 recrutements supplémentaires viennent conforter les services douaniers et corriger la trajectoire antérieure de suppression de postes. Ils représentent une création nette de 535 emplois.

RECRUTEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DOUANE EN 2016

500 RECRUTEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN 2016

soit en tout
874 recrutements
en 2016

Agents de constatation de la branche surveillance

225

+275

Contrôleurs des douanes

86

+175

Inspecteurs des douanes

63

+50

Recrutements initialement prévus en 2016
Recrutements supplémentaires en 2016

RECRUTEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DOUANE EN 2017

500 RECRUTEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN 2017

soit en tout
861 recrutements
en 2017

Agents de constatation de la branche surveillance

241

+275

Contrôleurs des douanes

77

+175

Inspecteurs des douanes

43

+50

Recrutements initialement prévus en 2017
Recrutements supplémentaires en 2017

LE RENFORCEMENT DES MOYENS MATÉRIELS

45 millions d'euros en deux ans pour l'achat d'équipements nouveaux

Une enveloppe de 6,2 millions d'euros est prévue pour améliorer les équipements dont les agents ont besoin pour assurer leurs missions : habillement, gilets pare-balles, armement (voir fiches suivantes). Est également prévu un accroissement du parc de véhicules et de motos.

5,4 millions d'euros supplémentaires permettront de couvrir des travaux de sécurisation des sites de la DGDDI.

15 millions d'euros seront dédiés au renforcement des capacités actuelles de la DGDDI en matière de détection des trafics illicites. Ces moyens sont détaillés dans les fiches suivantes.

16,4 millions d'euros sont prévus au titre de divers investissements informatiques, tant pour le programme PNR (*Passenger Name Record*) que pour l'informatique douanière.

Une dotation de 2 millions d'euros supplémentaires est prévue pour couvrir l'augmentation des frais de fonctionnement de la DNRFP (écoles nationales des douanes).

De nouveaux moyens : arme longue et matériels de détection

- Un nouvel armement

Afin d'améliorer les capacités de riposte des unités de la surveillance terrestre, de nouvelles armes d'épaule sont en cours de déploiement dans les brigades des douanes. L'arme choisie est le pistolet mitrailleur HK UMP, calibre 9 mm.



PM HK UMP 9 mm crosse dépliée

PM HK UMP 9 mm crosse repliée

500 pistolets mitrailleurs HK UMP, nouvelles armes longues qui équiperont 120 unités d'ici fin 2017.

1 000 gilets pare-balles renforcés équipent les agents porteurs de ce nouvel armement.

- De nouveaux matériels de détection et de communication

- Spectromètres Raman : permettent d'identifier rapidement (analyse en 30 secondes) une matière inconnue (poudre ou liquide) à travers des contenants transparents (donc sans prélèvements d'échantillons). 18 spectromètres sont déjà en place.
- 47 analyseurs de particules sans source radioactive ont été déployés. Il s'agit d'analyseurs identiques aux analyseurs déjà en service mais sans source radioactive. Ils permettent la détection et l'identification de traces de stupéfiants^v et d'explosifs.
- Système d'inspection radioscopique mobile (SIRM) : ce système se présente sous la forme d'un véhicule utilitaire léger dans lequel est intégré un système RX classique permettant le contrôle des bagages et colis de taille moyenne. 9 véhicules ainsi équipés sont en cours de livraison.
- La douane a poursuivi le renouvellement des appareils à rayons X et mis en service 20 nouveaux appareils.
- Elle prépare également le renouvellement de ses camions scanners.
- Dotation de nouveaux terminaux radio longue distance favorisant le travail avec les autres services de l'Etat, pour une capacité de réaction accrue.
- Déploiement de centres opérationnels pour améliorer les liaisons avec les services et les renseigner sur leur environnement de travail. Trois centres seront créés en 2017 (Bordeaux, Lille et Metz). Trois autres, en 2018-2019 (Paris, Lyon et Marseille).

DE NOUVEAUX MOYENS JURIDIQUES

Différents moyens juridiques ont été adoptés en 2016, permettant aux autorités de mieux tracer les flux financiers et de priver les terroristes de financement et d'armes.

— La loi n°2016-731 du 3 juin 2016 a renforcé les pouvoirs de la douane en créant un nouvel article 415-1 du code des douanes pour assouplir la charge de la preuve en matière de suspicion de blanchiment. Il s'agit d'un renversement partiel de la charge de la preuve en cas de manquement à l'obligation déclarative des capitaux transportés. Il appartient désormais à l'infracteur de prouver la licéité de l'origine des fonds qu'il détient.

— En matière d'enquêtes judiciaires, la loi a également attribué une compétence élargie en matière de blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme (articles 421-1-6 et 421-2-2 du code pénal) au service national de douane judiciaire (SNDJ). La douane est ainsi présente sur l'ensemble de la chaîne pénale, de la consignation des fonds par les services de contrôle à la judiciarisation confiée au SNDJ.

— En outre, la loi prévoit que les transferts intra-communautaires de capitaux supérieurs à 50 000 euros doivent être accompagnés de justificatifs. Le décret 2016-1523 du 10 novembre 2016 soumet à l'obligation déclarative ces transferts de sommes, titres ou valeurs, par fret express ou postal.

— La loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé et le terrorisme a permis à la cellule Cyberdouane de réaliser des enquêtes sous pseudonyme. Ce dispositif permet ensuite aux services spécialisés de la DNRED d'infiltrer les milieux criminels ou d'effectuer des « coups d'achat », ce dispositif ayant été étendu aux armes.

— Un plan d'action douanier a été défini en septembre 2016 : il donne, pour les services douaniers, des instructions et objectifs complémentaires à ceux du plan national du 13 novembre 2015 mis en oeuvre par le ministère de l'Intérieur.

LA DOUANE ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Du fait de son positionnement privilégié aux frontières et sur tous les grands axes de transport, de son rôle en matière de sécurisation des flux de personnes et de marchandises, et de ses capacités d'intervention, la douane contribue activement à la lutte anti-terroriste.

— Depuis le 13 novembre 2015, les services douaniers sont mobilisés pour rétablir le contrôle aux frontières, sur les liaisons intra-européennes notamment, en complémentarité avec la PAF. Ainsi, depuis novembre 2015, la douane a procédé au contrôle de plus de 9 millions de personnes en frontières, dont plus de 4 millions depuis le début de l'année 2017. La douane a également procédé à plus de 2 000 refus d'admission depuis novembre 2015.

— La douane est un acteur de la plateforme interministérielle PNR (*Passenger Name Record*) qui est installée dans les locaux de la douane à Roissy. Elle est chargée de traiter les informations des compagnies aériennes, sur les voyageurs aériens. Aujourd'hui, plus de 70 compagnies aériennes représentant 85 % des flux extracommunautaires et 45 millions de passagers par an, sont déjà raccordées au PNR.

— La douane assure la sûreté du fret aérien et maritime. Elle met en œuvre le programme communautaire ICS (*Import Control System*) qui impose aux transporteurs de transmettre des informations à la douane avant même l'arrivée des marchandises. En 2016, les constatations portant sur des grandes fraudes ont augmenté de 18 % (stupéfiants, tabacs, contrefaçons). 7,3 millions de déclarations ont été traitées par ICS.

— La douane est un acteur de la collecte du renseignement. Les effectifs de la cellule dédiée à son recueil, son traitement et à la lutte antiterroriste au sein de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) ont doublé. Les échanges d'informations avec les autres services ont été multipliés par 4.

— Les services douaniers peuvent également détecter les signaux de radicalisation des usagers à l'occasion des milliers de contrôles quotidiens qu'ils effectuent.

— La douane lutte contre les trafics d'armes. Elle lutte également contre le financement d'activités terroristes. En 2016, tous services confondus, elle a identifié 385 cas de blanchiment (+ 60%) et saisi 149,4 millions d'euros d'avoirs criminels (+ 170 %).

— La douane a fortement développé ses coopérations avec tous les autres acteurs de la sécurité nationale.

LE CONTROLE DES FLUX DE MARCHANDISES ET LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La douane sécurise les flux. Elle :

— prévient des actes terroristes dans le cadre de contrôles en matière de sûreté du fret aérien et maritime via la mise en œuvre du programme communautaire ICS (*Import Control System*). Ce dispositif est consolidé avec le renfort des moyens des cellules de ciblage et avec la création d'un nouveau service national d'analyse de risque et de ciblage (SARC) qui met en place de nouvelles méthodes de travail portant sur l'analyse de données de masse (*Big Data*) afin de repérer les échanges suspects dans le fret international ;

- contrôle les flux postaux et express avec des moyens humains renforcés ;
- assure la sûreté des flux de marchandises et de voyageurs empruntant la liaison fixe Trans-Manche sur les sites d'embarquement des trains Eurostar et sur le site du Tunnel ;
- mobilise les services de la surveillance terrestre et aéro-maritime en frontière terrestre et en mer en exerçant des contrôles migratoires sur 82 points de passage frontaliers en métropole et 14 points de passage contrôlés en outre-mer ;
- s'investit pleinement dans la mise en place de la plateforme interministérielle chargée du programme PNR (*Passenger Name Record*), localisée dans les services douaniers de Roissy.

QUELQUES CONSTATATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PLAN ANTI-TERRORISTE

— En mars 2016, les services douaniers de Roissy contrôlent une étudiante de 19 ans qui déclare se rendre en Irak et qui est prête à embarquer pour Istanbul. Elle ne connaît que le pseudonyme de la personne qui doit l'accueillir, son numéro de téléphone et n'a pas d'argent liquide, ni de billet retour. Les services de renseignement partenaires indiquent ne pas connaître la jeune fille. A l'issue de l'audition menée par les agents de la DNRED, l'existence d'un réseau organisé utilisant les réseaux sociaux pour manipuler des jeunes filles (réseaux terroristes, sectaires, prostitution) est confirmé. L'étudiante abandonne l'idée de se rendre en Irak. Les éléments sont transmis aux services de renseignement partenaires.

— En mars 2016, la DNRED est informée par les services douaniers de Roissy de la découverte, lors d'un contrôle dans le fret express, de 13 passeports syriens usagés, expédiés depuis le Mali à destination de la Turquie. Les éléments recueillis ont été transmis aux services de renseignement partenaires.

— En avril 2016, la DNRED est sollicitée par une direction régionale des douanes sur un trafic de contrefaçons de pièces de téléphone mobile organisé par 4 membres d'une même famille. Lors de l'enquête, un service de renseignement indique suivre les individus concernés pour radicalisation. L'intervention de la douane permet de saisir plus de 2 000 pièces de téléphone mobile de contrefaçon alimentant un trafic de revente, plus de 10 000 euros en espèces, et de la documentation confirmant la radicalisation. Ces éléments ont été transmis au service de renseignement.

— Le 15 juin 2016, les douaniers de l'aéroport de Nice contrôlent une franco tunisienne de 28 ans à son retour de Tunisie. Fichée « S », elle était en possession d'une tablette tactile avec des vidéos de décapitations et de propagande djihadiste. Une importante bibliothèque d'ouvrages fondamentalistes et de vidéos d'exécutions de Daesh est découverte à son domicile. La jeune femme, qui transmettait ses vidéos et photos de décapitations, est jugée en comparution immédiate et condamnée à trois ans de prison ferme pour apologie du terrorisme.

— En juin 2016, une brigade des douanes contrôle un véhicule en provenance de Montpellier. Le conducteur déclare se rendre à Lyon. Suite à la découverte d'un Coran à bord, l'individu de 26 ans indique s'être converti à l'Islam. Son passeport révèle de nombreux voyages à l'étranger en contradiction avec ses déclarations. Pendant le contrôle, il reçoit des sms lui proposant une fausse carte nationale d'identité, d'effacer toute trace de l'échange et proposant un rendez-vous à Paris. L'individu est remis à un service de police et l'ensemble des éléments est transmis aux services de renseignement.

— En septembre 2016, la DNRED saisit 55 armes de poing, 53 armes d'épaule, 6 grenades, 8 engins explosifs et 10 000 munitions chez un individu qui remilitarisait les armes et les revendait. L'enquête est confiée au service national de douane judiciaire (SNDJ) qui développe son expertise et son action pour lutter contre ce trafic sur le plan judiciaire.

— Le 10 février 2017, un individu est interpellé dans la région de Montpellier, lors d'une opération du GIGN, avec 3 autres individus, en possession de 71 grammes de TATP et de notes visant à confectionner des explosifs artisanaux. Cet individu avait initialement fait l'objet d'un signalement des douaniers de Charleville-Mézières en novembre 2015. Des éléments précis avaient été transmis aux services de lutte anti-terroriste permettant de l'interpeller par la suite alors qu'il tentait de rejoindre la Turquie.

ANNEXES.

LES ORIGINES DE LA DOUANE : DE L'ANTIQUITÉ À LA FERME GÉNÉRALE

La douane dans l'Antiquité

Dès la plus haute Antiquité, les États ont prélevé des impôts sur les marchandises franchissant les frontières. Ces impôts, surtout perçus à l'importation, répondent pour l'essentiel à une préoccupation fiscale. Après la conquête des Gaules, Rome introduit les droits de douane qui sont perçus dans des postes douaniers installés aux frontières et dans les ports.

Les douanes médiévales

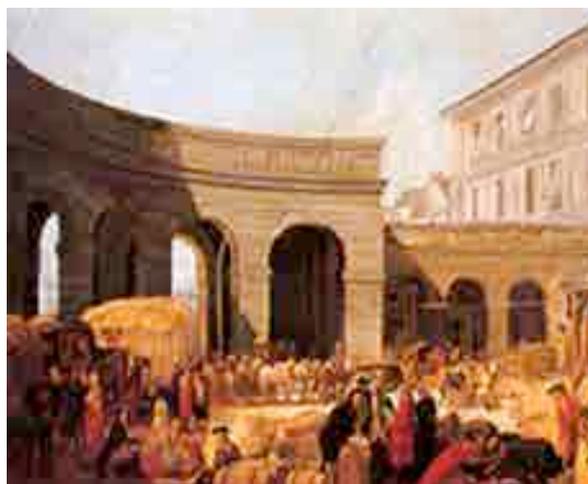
La transformation des impôts frontaliers en péages est générale et anarchique en Occident après la chute de l'Empire romain. Pendant le haut Moyen-Âge, des prohibitions de sortie (grains, espèces monétaires) sont édictées pour retenir ces ressources dans le pays et les premiers régimes économiques sont mis en place.

La douane avant Colbert

Aux XVe et XVIe siècles, les besoins du Trésor continuent de faire proliférer les droits d'entrée et de sortie. L'utilité économique des droits de douane commence à être mieux perçue, comme moyen d'encourager le commerce et de protéger les manufactures nationales.

L'œuvre de Colbert

Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), contrôleur général des finances sous Louis XIV, est considéré comme le père de la douane moderne. Inspiré par la doctrine mercantiliste, il croit que la richesse d'un pays est à la mesure de ses réserves en numéraire. Il faut donc exporter le plus possible de produits de valeur et en importer le moins possible. D'où la nécessité de développer le commerce, l'industrie et les cultures industrielles. L'État doit intervenir dans ce sens, en aidant la marine marchande, en suscitant et en protégeant les productions nationales.



Intérieur d'une douane en 1775. Musée national des douanes de Bordeaux.

Deux grandes Ordonnances codifient et précisent le droit douanier en 1681 et 1687. Ces textes sont à la base de la législation douanière moderne.

La Ferme générale

La perception des impôts et taxes est confiée par bail de 6 ans à une compagnie de financiers connue sous l'appellation de Ferme générale. Les fermiers généraux paient le bail au Trésor et conservent pour rémunération l'excédent que rapporte la perception des droits. Les pouvoirs exorbitants, la rigueur excessive dans l'exercice des contrôles et les fortunes immenses des fermiers généraux rendent l'institution très impopulaire.

La Ferme générale a son siège à Paris. Elle compte jusqu'à 42 directions en province et près de 25 000 agents appartenant à deux branches d'activité : celle des « bureaux » qui vérifie, liquide et perçoit les droits et taxes ; celle des « brigades » qui prévient, recherche et réprime la contrebande. C'est l'origine des deux branches d'activité de la douane actuelle (celle des opérations commerciales, en civil, pour le dédouanement et celle de la surveillance, en uniforme, pour le contrôle des marchandises en mouvement).

La naissance de la régie des douanes nationales

Avec la Révolution naît l'administration des douanes moderne. Les barrières intérieures sont supprimées par la Constituante, ainsi que la gabelle du sel. La Ferme générale est nationalisée alors que ses effectifs sont ramenés à 15 000 agents. Héritière de la Ferme générale, la régie des douanes nationales est créée le 1^{er} mai 1791. Les hommes et les méthodes ne sont pas vraiment nouveaux, une administration d'État vient de naître.

L'expansionnisme révolutionnaire et impérial

Les guerres révolutionnaires et impériales changent radicalement l'orientation de la politique douanière. Pour préserver l'approvisionnement du pays et lutter contre la prééminence commerciale et industrielle anglaise, les gouvernements se font prohibitionnistes. Le blocus continental marquera l'apogée de cette évolution. En même temps, l'expansionnisme français crée un immense empire de 130 départements aux limites duquel veillent 35 000 douaniers.

L'importance de la douane croît au rythme de l'expansion de l'Empire. Toute puissante avec ses tribunaux d'exception (cours prévôtales, tribunaux ordinaires des douanes), la douane française est organisée militairement.

Comme sous la Ferme générale, la douane du XIXe siècle comporte deux services : les bureaux (service sédentaire) et les brigades (service actif).

LA DOUANE MODERNE

Sous l'Empire et jusqu'à la Première Guerre mondiale, un rôle militaire reconnu

La douane est une administration civile, mais les vicissitudes de l'histoire vont néanmoins l'amener à s'illustrer sur le plan militaire. Les douaniers participent aux combats de défense de la patrie aux frontières du Nord et du Sud.

Sous l'Empire, les douaniers accompagnent les corps de troupe et mettent en place les nouvelles lignes douanières (Italie, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Croatie, Espagne).

Dès 1815, la douane est rattachée au ministère des finances.

La paix retrouvée, les douaniers retournent à leur cœur de métier, en pourchassant la fraude et les contrebandiers.



C'est en 1831 que le roi Louis-Philippe décide de la création du Corps militaire des douanes pour le temps de guerre. Les brigades des douanes, civiles en temps de paix, entrent ainsi en temps de guerre dans la composition des forces militaires et deviennent alors des « bataillons des douanes ». Les bataillons participent ainsi à la défense du territoire (Paris, Thionville, Strasbourg...) lors de la guerre de 1870 et le premier mort du conflit est un douanier de la brigade de Schreckling (Moselle), le 24 juillet 1870.

Durant la Première Guerre mondiale, le rôle des bataillons douaniers

En 1914, les brigades des douanes forment à nouveau des bataillons. En août 1914, les postes de douaniers, exposés en première ligne, sont les premiers confrontés aux violations de frontière et aux incursions ennemies. Ils vont livrer de nombreux combats contre des détachements ennemis. Ils vont également servir d'éclaireurs au profit des unités de l'armée.

En 1915, des douaniers se portent volontaires pour effectuer des missions spéciales qui consistent à être déposés par avion derrière les lignes allemandes. Les douaniers sont employés pour ces missions d'espionnage, de renseignement et de sabotage. Beaucoup ne reviendront pas.

Les douaniers ont payé un lourd tribut durant la Première Guerre mondiale : 1 421 douaniers sont morts pour la France et 1 885 ont été blessés, ce qui représente 27,7 % des effectifs de l'administration présents sous les drapeaux. La Nation reconnaîtra aux douaniers la qualité de « combattant ».

Beaucoup d'entre eux ont été décorés à titre militaire pour leurs actions.

Pour leurs actions, ils défilèrent sur les Champs-Élysées le 14 juillet 1919.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la dissolution des bataillons douaniers

Le 3 septembre 1939, les 26 bataillons de douaniers sont à nouveau mobilisés. Ils participent à la campagne de France de mai-juin 1940 ainsi qu'aux opérations militaires et aux combats livrés par l'armée française, de Dunkerque à la frontière Italienne.

Lorsque l'armistice est signé le 22 juin 1940, après plus d'un siècle d'existence et de services rendus à la Nation, les bataillons sont dissous, par décret du 27 juin 1940. Le Corps militaire des douanes ne sera jamais reconstitué par la suite.

Certains douaniers vont néanmoins poursuivre la lutte dans la Résistance et rallier l'armée de libération. Entre 1939 et 1945, 326 douaniers sont morts pour la France, portés disparus ou victimes du conflit. 79 ont été déportés ou internés.

Le devoir de mémoire rappelle le dévouement et l'abnégation des douaniers victimes du devoir et qui ont été tués ou blessés au service de la Nation afin d'assurer la sécurité des Français.

L'après-guerre et la construction européenne

En temps de paix, la protection de l'économie nationale et de la sécurité de nos concitoyens demeure une mission prioritaire des douaniers.

Cette mission reste fondamentale dans l'après-guerre jusqu'à nos jours dans un environnement en perpétuelle évolution, marqué par deux phénomènes principaux qui sont à la fois importants en termes d'enjeux et de défis pour notre pays :

- le développement spectaculaire et la diversification du commerce extérieur de la France en raison de la libéralisation des échanges et de leur mondialisation ;
- la construction européenne, puis la disparition des frontières intérieures au sein de l'Union européenne, en 1993.

A cet égard, la liberté de circulation au sein de l'Union européenne et le développement des échanges avec des pays tiers ne disposant pas des mêmes réglementations amènent de nouveaux besoins, voire de nouvelles menaces.

La douane doit désormais s'assurer de la qualité des produits importés et lutter contre le développement croissant des fraudes et des trafics criminels ou terroristes qui profitent de l'essor des échanges internationaux et des nouvelles formes de commerce (commerce en ligne) pour dissimuler leurs activités. La douane doit aussi soutenir notre économie confrontée à une concurrence internationale toujours plus forte.

Des obligations fortes d'efficacité et de qualité pèsent donc sur la douane et les douaniers. Dès lors, le rôle actuel de la douane croît dans deux domaines précis :

- la protection de l'espace national (lutte contre les grands trafics, les organisations criminelles et terroristes, protection du consommateur et de l'environnement) ;
- le soutien au développement de nos entreprises à l'international.

Ce sont les grands défis que la douane actuelle doit relever en permanence.

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION AUX TRADITIONS FORTES HÉRITÉES DE L'HISTOIRE

Un drapeau et des symboles forts

Le 14 juillet 1880, à la revue de Longchamp, le président Grévy remet au Corps des douanes un drapeau militaire pour l'ensemble des bataillons de douaniers, comme pour les chasseurs à pied. Ce drapeau participera au défilé de la Victoire le 14 juillet 1919.

Le 21 janvier 1921, le drapeau est décoré de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme matérialisant la citation à l'ordre de l'armée décernée en 1920 à la Compagnie de douaniers de Longwy pour la défense héroïque de la forteresse. L'emblème actuel est confié à la garde de l'École nationale des douanes de La Rochelle. Un exemplaire ancien est exposé au Musée national des douanes de Bordeaux.

Le cor et la grenade

L'insigne actuel de la douane a été attribué en 1875 au Corps militaire des douanes. Cet insigne militaire prestigieux est la grenade à 7 flammes incluse dans un cor de chasse.

La grenade souligne que ces formations étaient considérées comme des troupes d'élite et le cor rappelle l'assimilation des bataillons de douaniers aux chasseurs à pied.

Symbole chargé d'histoire, de valeurs et de traditions des brigades des douanes, cet insigne, depuis cette date, est indissociable de l'uniforme douanier et de l'administration.



La médaille d'honneur des douanes

L'histoire des brigades des douanes abonde en faits de guerre, actes de courage et de dévouement, accomplis par les agents.

En 1894, le Président Carnot institue une décoration destinée initialement à récompenser les agents des brigades. La médaille d'honneur des douanes est décernée à titre exceptionnel pour des actes de courage, des affaires marquantes ou au mérite à des fonctionnaires ayant au moins vingt ans de longs et irréprochables services.

La bande garance (la bande rouge du pantalon des douaniers)

Le pantalon à bande garance est caractéristique de la silhouette des douaniers. Il est devenu au fil de l'histoire la marque distinctive de ce corps d'élite. En 1835, quatre ans après la création du Corps militaire, Louis-Philippe redéfinit l'uniforme des brigades. L'habit, semblable à celui de l'infanterie, est liseré d'un passepoil garance.

Le pantalon de service gris bleuté comporte désormais un liseré garance qui se substitue au liseré vert précédent. En 1852, ce passepoil garance est remplacé par une bande garance.

Le pantalon caractérisant la silhouette du douanier ne subira que peu d'évolutions par la suite.

Devenu bleu foncé, il est toujours porté en dehors des missions de terrain, notamment lors des cérémonies.

MISSIONS ET ORGANISATION DE LA DGDDI

Chiffres clés

Effectifs : 16 759 ETPT*. Les agents sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer :

- 51,6 % sont des agents en civil chargés du contrôle et du dédouanement des échanges commerciaux ;
- 48,4% sont affectés à la branche « Surveillance », agents en uniforme chargés du contrôle des frontières et des flux de marchandises sur le territoire.

Budget : 1,2 milliard d'euros en 2016

Organisation interne

La DGDDI est composée :

- d'une direction générale située à Montreuil (93) ;
- de services déconcentrés en France métropolitaine et outre-mer : 12 directions interrégionales dont le ressort territorial correspond aux régions administratives (chaque direction interrégionale comprend 3 ou 4 directions territoriales ou garde-côtes) ;
- de services spécialisés comme la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), chargée de la lutte contre les grandes fraudes et contre les organisations criminelles, et le service national de douane judiciaire (SNDJ), qui effectue des enquêtes avec des moyens de police judiciaire.

Les trois missions de la douane

1. La protection et la sécurité des citoyens et de l'espace national

- lutte contre les grands trafics liés à la criminalité organisée et au terrorisme (stupéfiants, tabacs, contrefaçons, armes, explosifs, flux financiers illicites...);
- protection du consommateur (empêcher l'introduction de marchandises dangereuses) ;
- protection de l'environnement, (par exemple lutte contre les pollutions maritimes avec les services garde-côtes).

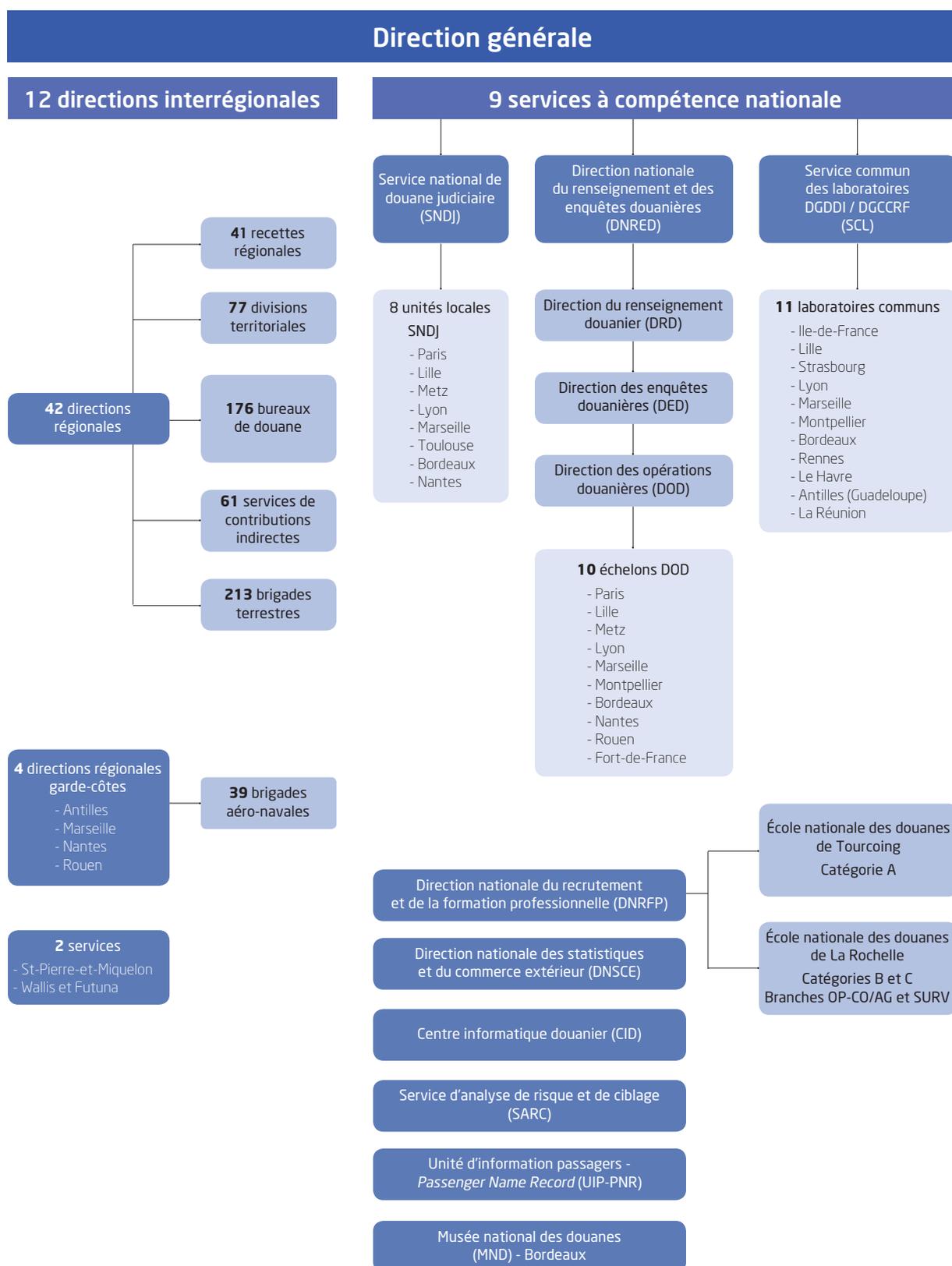
2. Le dédouanement des échanges commerciaux et le soutien à la compétitivité des entreprises à l'international

- contrôle des flux commerciaux (but fiscal et application des politiques publiques de l'Union européenne) ;
- défense de l'emploi en France en soutenant et en accompagnant les entreprises à l'international et en favorisant la relocalisation sur le territoire national d'activités liées au dédouanement.

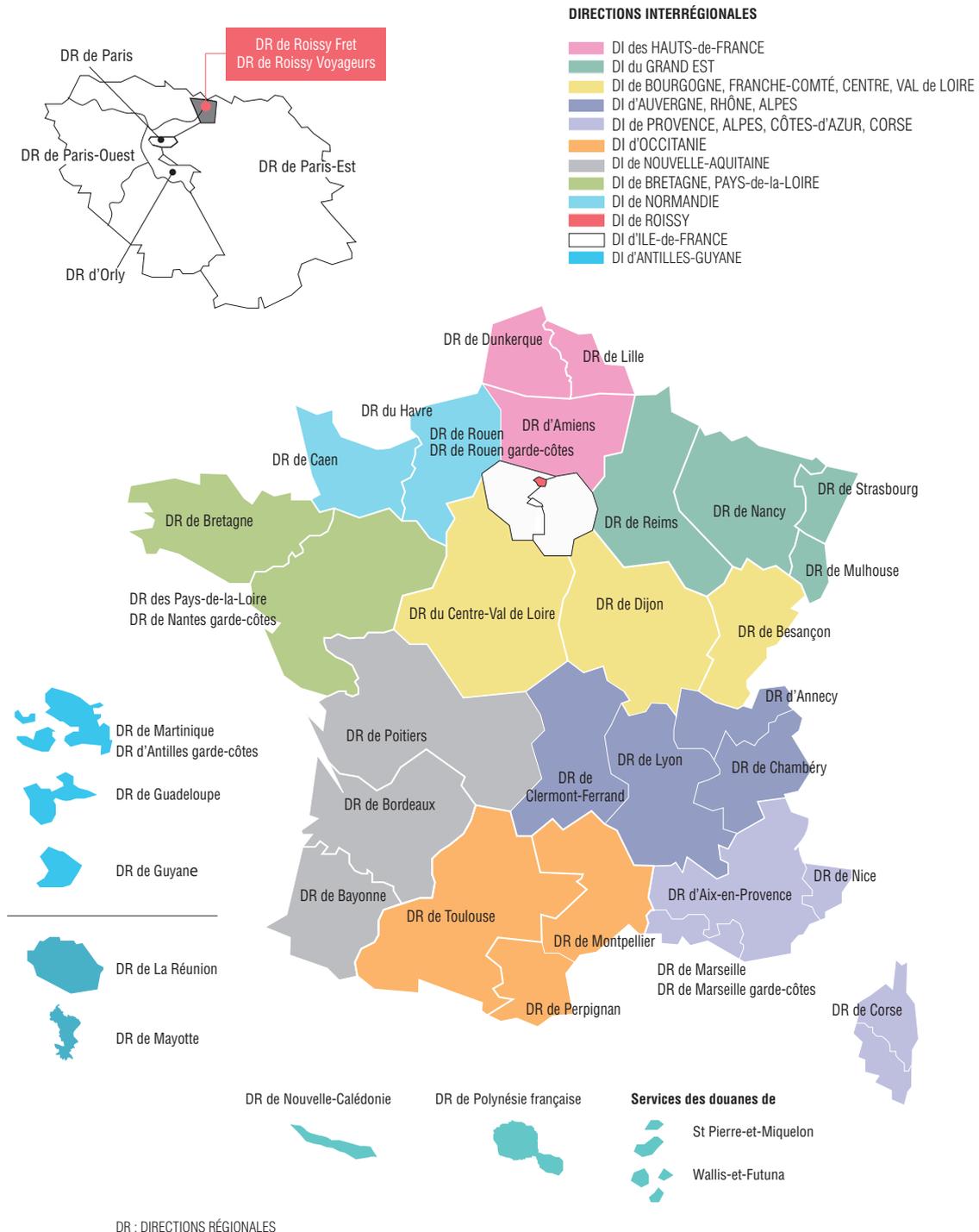
3. La perception des droits et taxes (mission fiscale) sur les produits importés depuis les pays hors de l'Union européenne et d'autres impôts indirects comme ceux sur les tabacs, alcools, produits pétroliers.

* Équivalent temps plein travaillé, emplois budgétaires

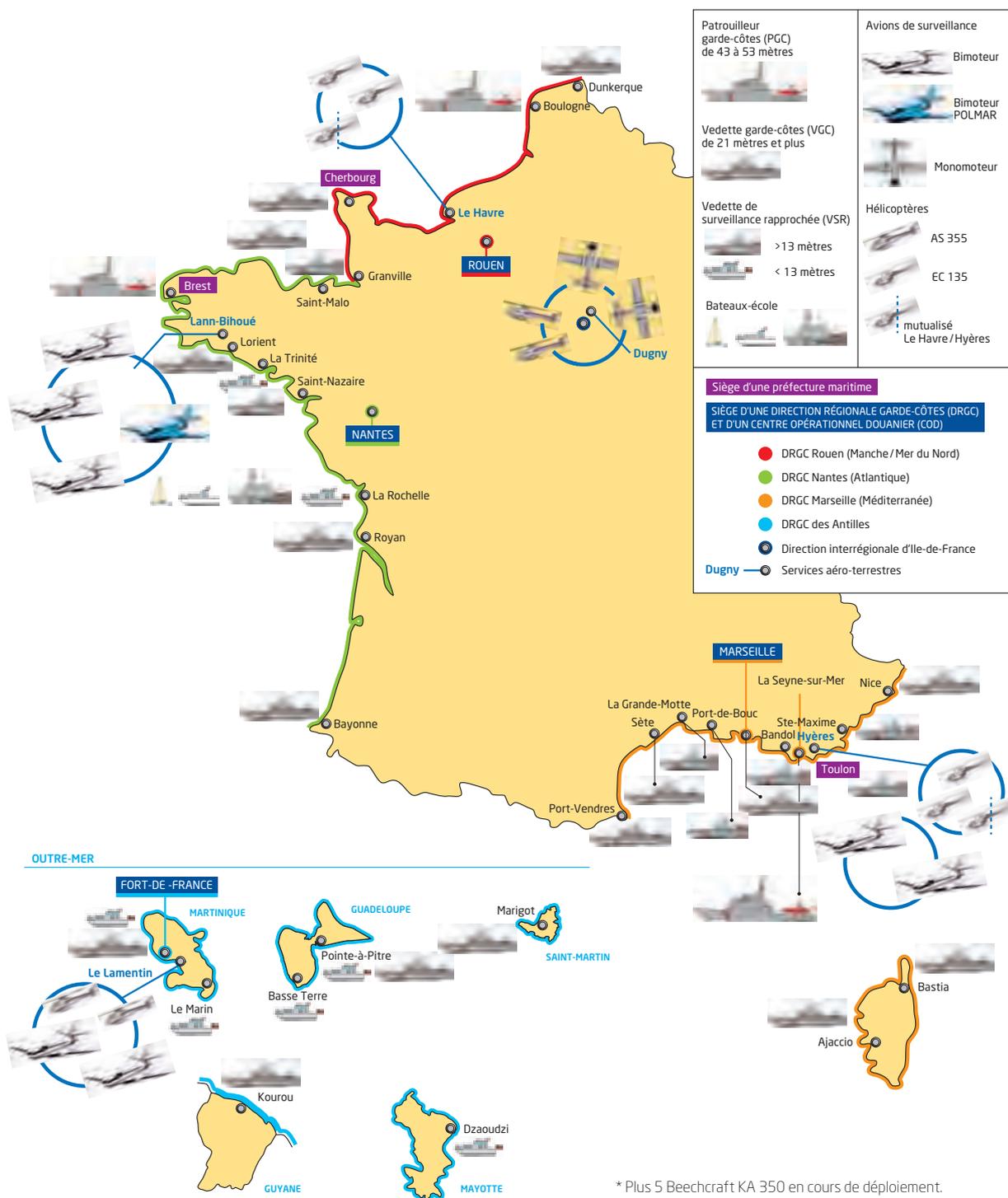
ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DGDDI



ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DGDDI MÉTROPOLE ET OUTRE-MER



DISPOSITIF DE SURVEILLANCE MARITIME ET AÉRIENNE DE LA DOUANE EN 2016*



MOYENS MATERIELS

	Nombre de	2015	2016
Parc terrestre	Véhicules	2 638	2 612
	Motos	436	436
Flottes navale et aérienne	Patrouilleur garde-côtes de 53 mètres	1	1
	Patrouilleurs garde-côtes de 43 mètres	2	2
	Vedettes garde-côtes de 21 à 32 mètres	16	16
	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 mètres	13	14
	Bateaux-école	3	3
	Avions biturbines	16 (dont 2 POLMAR et 7 Beechcraft KA 350)	13 (dont 1 POLMAR et 7 Beechcraft KA 350)
	Avions monomoteur	2	2
Hélicoptères	9 (dont 5 EC 135)	9 (Dont 5 EC 135)	
Matériels de détection	Scanner fixe	1	1
	Scanners mobiles	4	4
	Appareils à rayons X	82	87
	Densimètres	150	150
	Analyseurs de particules	25 (12 fixes et 13 mobiles)	25 (12 fixes et 13 mobiles)
	Radiamètres	73	73

FISCALITÉ DOUANIÈRE

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'€ (DÉTAIL)

	2015	2016
Dédouanement	12 911	11 777
Droits de douane	2 126	2 016
TVA import	10 763	9 739
Autres	22	22
Énergie et environnement	38 527	45 632
TICPE	26 671	28 517
TSC DOM	486	513
TVA pétrole	9 906	8 562
TICGN + TICFE + TICHLC	754	7 393
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	11	9
TGAP	699	638
Contributions indirectes (CI)	16 681	16 398
Alcools et boissons	4 476	4 512
Tabacs	12 096	11 789
Autres CI	109	97
Octroi de mer et activités maritimes	1 772	1 780
Octroi de mer	1 211	1 221
Droits de ports	515	514
DAFN	46	45
TSVR - Taxe sur certains véhicules routiers (dite taxe à l'essieu)	167	167
Autres taxes	265	208
Total	70 323	75 962

TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

TSC DOM : taxe spéciale de consommation dans les DOM

TICGN : taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel

TICFE : taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

TICHLC : taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques dite « taxe charbon »

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

DAFN : droit annuel de francisation et de navigation

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2012 EN MILLIONS D'€

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des droits et taxes redressés	294	323	356,9	377,4	415,1

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2016 a permis de poursuivre l'adaptation des méthodes de travail, des moyens et de l'organisation de la douane aux mutations de son environnement. Il s'agit de rendre la douane toujours plus efficace pour maintenir au plus haut niveau la qualité du service rendu et répondre au défi de la lutte contre le terrorisme dans le cadre du plan de renforcement décidé par le gouvernement.

Améliorer les processus de travail, développer les compétences et les capacités opérationnelles, poursuivre le renforcement des moyens, améliorer les conditions de travail.

48,4 %

d'agents de la surveillance



51,6 %

d'agents des opérations commerciales administration générale



35,7 %

C'est la proportion de postes à profil en 2016

RENFORCEMENT

499 agents supplémentaires recrutés et formés sur les 1 000 prévus en 2016 et 2017 pour renforcer la lutte contre le terrorisme et les contrôles aux frontières.

COMPÉTENCES

Suivi plus dynamique du parcours professionnel des agents (postes à profil et entretiens personnalisés par la cellule conseil, mobilité et parcours professionnels)

FORMATION

Formation de tous les agents de catégorie B par la nouvelle école nationale des douanes de La Rochelle, projet pédagogique innovant, e-formation



265 Sessions de formation

SANTÉ, SÉCURITÉ

Promotion de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail, modernisation du dispositif juridique de protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions



JOURS DE FORMATION PAR AN ET PAR AGENT

MODERNISATION

Création du service d'analyse de risque et de ciblage, réflexion sur l'animation et le pilotage de la fonction RH

MOYENS

Renouvellement et renforcement des moyens (armement, équipements de protection et de détection).
Rénovation du Centre informatique douanier

16 759

EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DE LA DOUANE

(Loi de finances initiale pour 2017)

37,7 %

de femmes

52,5 %

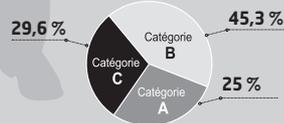
TAUX DE FÉMINISATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA DOUANE



62,3 %

d'hommes

RÉPARTITION PAR GRADE



46 ans

Age moyen des agents en douane

LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS SPÉCIALISÉS

En 2016, la douane a renforcé ses moyens pour continuer d'accroître son efficacité, garantir la sécurité de ses agents comme celle de ses usagers et permettre aux services d'exercer leurs missions dans des conditions optimales.

AGENTS SPÉCIALISTES

583 marins

175 personnels aériens

242 motocyclistes

233 maîtres de chien

768 enquêteurs

237 officiers de douane judiciaire

630 informaticiens

LA DOUANE FRANÇAISE

RÉSULTATS 2016

Protéger les citoyens, soutenir les entreprises

CHIFFRES CLÉS DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

En 2016, le montant des flux financiers illicites saisis ou identifiés enregistre un record historique. La douane a également réalisé de très bons résultats dans les autres domaines tels les saisies de cannabis, de cocaïne et de tabac de contrebande.

Parallèlement, elle a poursuivi son engagement sans faille dans la lutte contre le terrorisme en développant l'analyse et le traitement du renseignement.

LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS



FRAUDE FINANCIÈRE ET FISCALE

149,4 M€ d'avoirs criminels saisis ou identifiés par le SNDJ (+ 170 %)

LES GRANDS TRAFICS

Traitement du **renseignement**, **analyse** des flux et des données de masse (**data**), développement de la plate-forme interministérielle Passenger Name Record en lien avec les compagnies aériennes, autant de moyens pour la douane de renforcer sa **CAPACITÉ DE DÉTECTION DE LA FRAUDE**

83,4 t de drogues saisies dont



COCAÏNE : 11,7 t interceptées



CANNABIS : 64,5 T saisies



TABACS de contrebande : 441,3 t interceptées



LA FRAUDE FINANCIÈRE & FISCALE

415,1 M€ de droits et taxes redressés (+ 10 %)

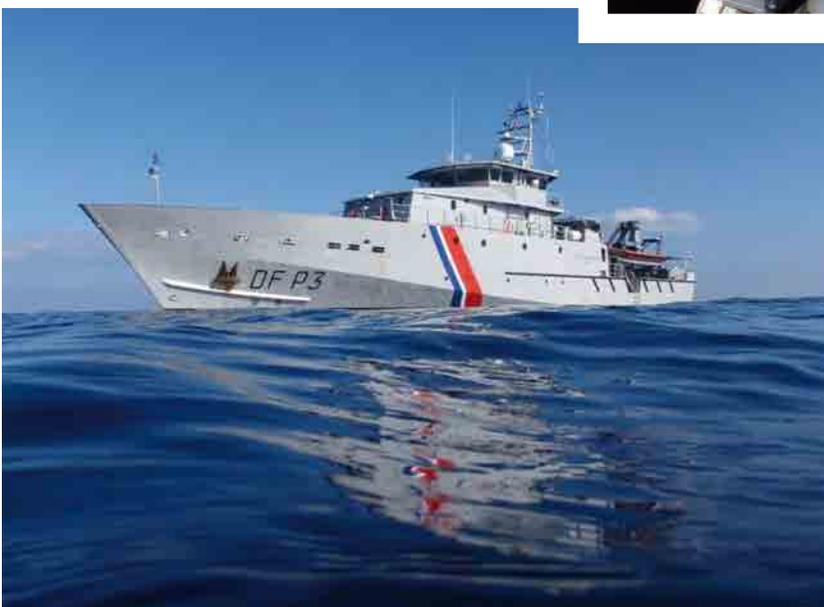
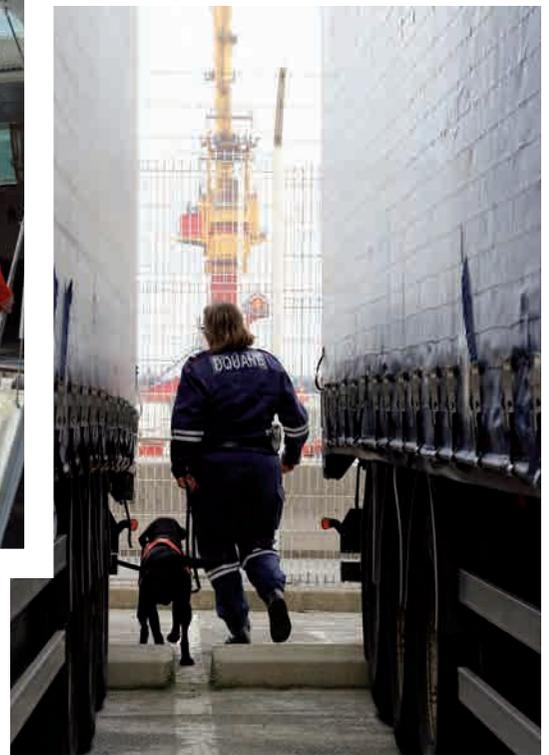
CONTREFAÇONS SAISIÉS PAR LA DOUANE

En 2016, la douane a réalisé le **meilleur résultat jamais enregistré** en matière de saisies de contrefaçon. Ce phénomène nuit au commerce légal, à l'emploi, et met en danger la santé des consommateurs.

9,24 M

d'articles de contrefaçon saisis

RECORD HISTORIQUE





Direction générale des douanes et droits indirects

Bureau Information et Communication

11, rue des Deux Communes

93558 MONTREUIL Cedex



www.douane.gouv.fr



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)



Sur iOS et Android :
douanefrance.mobi

Infos Douane Service

0811 20 44 44

Service 0,06 € / min
+ prix appel



JUILLET 2017



web : douane.gouv.fr